

LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION DU PROJET DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE
POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT (PTCI)

*Suite à un courrier du Premier ministre en date du 18 septembre 2015, adressé au Président du CESE, le Conseil Économique, Social et Environnemental <http://www.lecese.fr> a rendu un avis en séance plénière le 22 mars 2016 sur « **Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI)** ». Sous la précédente mandature 2010-2015, le Bureau du CESE a confié le 22 septembre 2015 cette saisine gouvernementale à la section des affaires européennes et internationales, qui a désigné Christophe Quarez du groupe de la CFDT, comme rapporteur. Puis, sous cette nouvelle mandature 2015-2020, le Bureau du CESE du 2 décembre 2015 a confirmé l'attribution de ce projet d'avis à cette même section qui a désigné à nouveau Christophe Quarez comme rapporteur.*

Fabienne Cru (présidente du groupe CGT) et Alain Delmas, membres de cette section sous la précédente mandature, Paul Fourier et Raphaëlle Manière, conseillers du groupe CGT, ainsi que Philippe Brood, personnalité associée, ont participé aux travaux.

Vous trouverez les Lettres du CESE sur le site de la CGT :

<http://www.cgt.fr/Groupe-Cgt-au-Conseil-Economique.html>

L'avis

Cet avis traite des négociations actuelles sur un traité de commerce transatlantique entre les États-Unis et l'Union européenne. Il s'attache notamment à développer plus particulièrement les points qui posent le

plus problème : le manque de transparence et de démocratie de cette négociation et l'absence des acteurs sociaux dans le processus. Il pointe les dangers que ce traité ferait peser sur les droits sociaux et la nécessité de les

protéger. Enfin, il rejette le système classique de règlements des différends entre les investisseurs et les États, qui donne la part belle aux multinationales

Les propositions essentielles de l'avis

Cet avis comporte particulièrement des propositions sur trois sujets importants : sur la transparence, il demande notamment un tableau d'avancement des négociations après chaque cycle, une position d'observateur de la société civile ainsi que la tenue d'un grand débat public. Sur les enjeux de développement humain durable, il

demande une harmonisation des normes par le haut et des recours possibles pour le respect des normes sociales et environnementales. Enfin, il vise à empêcher la création de tribunaux classiques d'arbitrage qui donnent un pouvoir de nuisance important aux multinationales et visent le droit des États à légiférer

librement, notamment en matière sociale. Il demande également que l'actuelle proposition de la Commission Européenne soit revue pour sanctionner réellement les abus en matière de commerce international et empêcher les dérives observées avec les tribunaux d'arbitrage.

Déclaration de la CGT

La négociation du PTCI est un projet qui soulève interrogations, inquiétudes et même indignation, ce qui justifie l'opposition de la CGT à ce traité. Cette négociation concerne des centaines des millions de personnes et ferait naître l'accord commercial le

plus vaste jamais réalisé, elle se déroule dans une opacité quasi-totale et ne répond à aucune règle de transparence et de démocratie. Elle suscite les mêmes réactions de part et d'autre de l'Atlantique, sur l'emploi, notamment celui des femmes, le droit et l'organi-

sation du travail, la lutte contre le réchauffement climatique, l'alimentation, les normes sanitaires ou environnementales ou la concurrence des entreprises. Les orientations initiales du PTCI sont de nature à porter atteinte à la capacité même des États

LES ENJEUX DE LA NÉGOCIATION DU PROJET DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT (PTCI)

à légiférer et à réglementer. Elles donneraient toujours plus de poids aux multinationales favorisant la mise en concurrence au détriment des nécessaires coopérations.

Les travaux sur cet avis ont été réalisés dans des conditions difficiles, sur un sujet compliqué et entre deux mandatures. Ils ont permis de cerner l'ensemble des dangers de ce projet. La CGT s'est investie fortement dans ce travail et a porté de nombreuses propositions.

L'avis propose des recommandations importantes même si notre groupe aurait, sur certains sujets, préféré qu'elles soient plus fermes, par exemple en termes de transparence et de démocratie. Ce projet est satisfaisant et donne des points d'appuis pour un processus qui est loin d'être terminé et doit trouver, sous une forme ou une autre, sur son passage les exigences de la société civile française et

des autres parties tant européennes qu'américaines. Cela exigerait la tenue d'un grand débat public étayé par les éléments d'information nécessaires et des études d'impacts indépendantes.

En réponse à une saisine du Premier ministre, l'avis exige réponse du gouvernement et suivi de notre part.

Ce gouvernement et les suivants devront porter des exigences auprès de la Commission européenne qui, rappelons-le, négocie pour la partie européenne.

L'avis devra être aussi fortement porté par notre Conseil à tous ses niveaux de responsabilité.

Il nécessite des points d'étapes réguliers et des prolongements de réflexion. Ainsi, dans le cadre du centenaire de l'Organisation Internationale du Travail, la CGT demandera que

celui-ci soit l'occasion de donner un rôle à cette organisation pour le progrès social et la lutte contre les dumpings dans le cadre du commerce international. Celui-ci doit contribuer à l'élévation du niveau de vie des citoyennes et des citoyens des États concernés dans un cadre de développement humain durable qui doit être de plus en plus contraignant.

Le groupe de la CGT devait voter favorablement l'avis sous réserve d'amendements ne dénaturant pas le texte. Mais il a estimé que les amendements déposés en séance par le groupe des entreprises modifiaient ostensiblement des éléments essentiels de l'avis. Cela a conduit à modifier sa position et voter contre l'avis.

Scrutin

Nombre de votants : 190 – Ont voté pour : 128 – Ont voté contre : 31 – Se sont abstenus : 31.